Discours de M. Vincent, Préfet du Nord

Après M. Girard, M. le Préfet du Nord avait tenu à témoigner sa joie de se trouver placé près de sympathique Président du Sénat, devant une assemblée républicaine. Il rappelle à M. Antonin Dubost que ses deux arrivées à Lille furent bien différentes: une première fois, dans un pays allégé, souffrant de la tyrannie générale; la décade fois, il se retrouve dans un banquet de républicains, conquérant ainsi un nouveau titre à la reconnaissance des habitants de la région.

M. Vincent adresse à MM. Antonin Dubost et Maxime Lecomte, des éloges bien mérités: il souhaite très heureux de pouvoir lier en même temps, deux hommes dont la carrière politique lui identique, guidée tous deux par une probité continue et une droiture cornélienne, dans un republicanisme ferment.

M. le Préfet termine en courte allocution en rappelant le souvenir du cœur de l'Etat et il lève son verre à MM. le président et le vice-président du Sénat, et à M. Fallières, président de la République.

Après le banquet

La musique de 4e régiment exécute ensuite quelques morceaux : « Le Régiment de Kandinski » et « Tandis que les assistants vont serrer la main à leurs sympathiques représentants, et la foule se retire lentement, emportant de cette remarquable journée un inoubliable souvenir.

MM. Antonin Dubost, Maxime Lecomte et leur suite vont à la Préfecture présenter leurs hommages à Mme Vincent, et se rendent ensuite à l'Institut Pasteur, en admirant au passage le monument Faidherbe, pour finir leur visite à la ville de Lille, les vénérés sénateurs sont allés en hâte jeter un coup d'œil sur les docks sinistrés et ils sont profondément émus par les ruines fumantes.

En reprenant le chemin de la gare, M. Antonin passant devant le monument de la place de Strasbourg, fait part de la ressemblance étonnante du buste de Thiers qui organisa la défense nationale dans le Nord.

Le président du Sénat a encore présenté dans sa mémoire les traits du grand Français qui le reçut à son arrivée à Lille, en 1870.

Les voyageurs ont pris le train de Paris à 7 heures 20, remuerait à leur départ les membres présents du Comité Lillois du Progrès du Nord des marques de sympathie à leur témoignées au cours de cette belle journée.

Francis DE GRAVE.

CHEZ LES POSTIERS

La C. G. T. lance un nouvel appel. -- Tous les services fonctionnent régulièrement

Un nouvel appel de la C. G. T.

Le comité confédéral a rédigé hier sur le nouvel appel dont voici le texte :

Aux travailleurs de province

Le comité confédéral est maintenant persuadé que l'appel de la C. G. T. en faveur des postiers a été efficace.

A Paris, de nombreux travailleurs se sont immédiatement mis en grève d'autres travailleurs encore vont suivre le mouvement qui fait lutte d'huile.

Dans toute la France, le mouvement s'étend également.

Pour le mouvement de grève lui-même, nous ne pouvons autrement que par la presse inviter à nouveau, avec toute l'énergie qu'exige la gravité du moment, toutes les corporations, les les unions locales, départementales ou régionales à organiser, à tout faire pour organiser dès plus vite et partout, dans toute la France, la grève générale de solidarité en faveur des camarades postiers.

A ce prix-là seulement, nos camarades postiers ne verront pas se ruiner des leurs vœux et réalisés.

A ce prix-là seulement, la dignité ouvrière sera respectée.

D'ores et déjà le comité confédéral tient à la disposition des organisations qui le demandent tout les délégués dont le concours leur semblerait nécessaire.

Cependant, le comité confédéral demande aux organisations de province d'utiliser d'abord leurs concours locaux dont elles peuvent disposer.

Le comité exécutif nommé par le comité confédéral s'est réuni, comme nous l'avons annoncé, hier, dans le bureau du secrétaire de la C. G. T. Cette réunion aurait été assez mouvementée. M. Pataud, si nous sommes bien informés, aurait avoué que les électriciens s'étaient que de tout disposés à faire grève pour affirmer leur solidarité avec les postiers. Cette déclaration aurait attiré de vifs reproches au secrétaire des électriciens, dont l'attitude a été pour une grande part dans la déclaration de grève générale.

Il y avait ce matin très peu d'animation aussi bien au siège de la C. G. T., où il n'y a eu qu'une réunion du comité fédéral des unions et prévu, qu'à la Bourse du travail où aucun meeting n'a été tenu.

Tout rentre dans l'ordre

La grève dans les postes est considérée comme totalement terminée, et dès ce soir tous les services, y compris celui des ambulants, reprendront leur fonctionnement normal.

L'administration a en effet convoqué pour ce soir toutes les brigades des ambulants de service sur les différentes lignes de chemin de fer. Les équipes partiront aux heures et dans les conditions habituelles pour opérer l'échangement des correspondances.

Dans les bureaux postiers, on se préoccupe de la situation faite aux révoqués qui sont, comme on sait, au nombre de plus de sept cents. On assure que l'on prépare une souscription qui serait organisée entre tous les employés des P. T. T. Chacun serait tenu selon ses moyens, de façon à obtenir une moyenne de 5 francs par mois et par employé. On compte obtenir ainsi une somme de cent mille francs par mois, qui permettrait d'assurer aux employés révoqués une indemnité de 100 à 150 francs par mois, en attendant qu'ils aient trouvé des moyens d'existence.

En raison de la reprise du service postal normal, la Chambre de Commerce de Paris prévient les commerçants et les industriels qu'elle cesse de recevoir les correspondances consacrées à destination des Chambres de Commerce des départements ; mais elle assure la distribution des correspondances venant des départements et actuellement en cours de route.

LES CHEMINOTS ET LES POSTIERS

Le comité d'administration du Syndicat national des cheminots de ter s'est réuni hier soir extraordinairement pour s'occuper des incidents survenus au tronçon de Tivoli, entre M. Cudrais et certaines représentants des postiers, MM. Subra et Le Gac. Il y avait 25 administrateurs présidés sur les 30 qui composent le comité.

M. Guérard a donné lecture de l'article qu'il a écrit pour expliquer « pourquoi et comment il est intervenu dans la grève des postiers ». Cet article, que nous avons analysé hier, est suivi d'un petit scriptum qui a duré bien à un assez vif débat et qui se terminait par :

« Depuis quelque temps, plusieurs amis et moi avons formé le projet de fonder un journal non pour nous défendre contre les attaques des faux révolutionnaires et pour prendre, au besoin, l'offensive contre eux. Nous trouverons chez nos camarades dits « révolutionnaires », chez les révolutionnaires sincères, chez les syndiqués en un mot, les concours nécessaires. Quand ce projet aura réussi, c'est-à-dire bientôt, nous rendrons aux syndicalistes sincères le service de les débarrasser des individus malsains ; nous démasquerons les antimilitaristes, les lâches et les stupides ; nous tirons voir leurs actes sur bonnetin, malgaches ; nous les traînerons à la et nous les montrerons tels qu'ils sont, dans toute leur laideur.

M. Pouteau secrétaire général du syndicat, qui présidait au meeting de Tivoli, a répliqué au secrétaire général du conseil. Par 19 voix et 6 abstentions, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Le conseil d'administration du Syndicat national des travailleurs des chemins de fer, approuvant les explications du camarade Guérard publiées dans la tribune de la « Voix Ferrée » de cette semaine, traduisant à cette qu'il a dans cette dans la séance du 14 mai dernier, regrette que des violences, tenant du syndicat du journal aux d'autres organisations, aient eu du cœur, dans la presse ou dans des réunions, attaquer une attitude qui fut inspirée à la fois par le sentiment de solidarité ouvrière et par le souci des intérêts du syndicat.

A la suite du vote de cet ordre du jour, M. Pouteau a donné sa démission de secrétaire général du syndicat.

LES INSCRITS MARITIMES

La grève générale des inscrits maritimes a été décrétée, hier soir, par les délégués des cinq arrondissements maritimes, réunis depuis trois jours en congrès à Paris, sous la présidence de M. Rivelli, secrétaire général de la Fédération des gens de mer.

Les délégués ont envoyé dans tous les ports la dépêche suivante :

Le congrès, après avoir discuté les revendications formulées par les camarades de Saint-Nazaire et de Dunkerque et la décision prise par le C. G. T. relative à la grève des P. T. T., décide qu'il y a lieu de mettre en pratique les résolutions des syndicats fédérés, affirmant leur solidarité aux marins et postiers en grève.

Prie les inscrits maritimes des grands et petits ports de cesser le travail immédiatement et de rentrer les dernières prises.

Quant au 4me cet ordre du jour, la grève des inscrits n'est pas un mouvement de solidarité en faveur des postiers : c'est une action d'ordre purement professionnel, engagée pour faire triompher des revendications corporatives.

Ces revendications portent sur quatre points principaux : repos hebdomadaire, unification des salaires, les conditions du désarmement et la manipulation du charbon par les chauffeurs.

En ce qui concerne le repos hebdomadaire, les délégués ont décidé d'exiger, pour le personnel du pont, un repos ininterrompu de vingt-quatre heures tous les sept jours pour chaque homme. Pour la question des salaires, ils entendent faire reporter à la solde figurant au rôle d'équipage le montant total des primes ou suppléments de solde actuellement allouée.

Ils demandent, conformément à la loi, que les chauffeurs ne soient pas distraits de leur service principalement dit pour la manipulation du charbon et qu'une cette fonction soit assurée par un personnel spécial.

Enfin, au sujet du désarmement des paquebots, ils ont adopté les résolutions suivantes :

Le congrès décide qu'il est urgent et indispensable d'empêcher le désarmement partiel des navires subventionnés par l'Etat ;

Demande aux pouvoirs publics d'interdire dans le cadre des charges des compagnies postales, en instance de renouvellement de contrat, une clause leur interdisant dorénavant de désarmer leurs navires faisant un séjour de moins de 30 jours dans un port quelconque ;

Rappelle à ces mêmes pouvoirs publics les revendications des inscrits relativement à l'embarquement des indigènes étrangers sur les paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes et leur demande de voter l'amendement Carmaux y relatif.

Mentionne par, sous du long chômage qui résulte du désarmement partiel des navires, de l'obtention presque impossible, par ce fait de la pension de demi-solde, le congrès décide d'employer tous les moyens en son pouvoir pour empêcher dorénavant tout désarmement partiel de navires de ligne de traite pour dans un port quelconque.

Dans les corporations

CHEZ LES COIFFEURS

Le conseil syndical des coiffeurs parisiens a décidé d'inviter les membres de la corporation à faire une grève de vingt-quatre heures demain vendredi. Les syndiqués sont invités, en outre, à assister demain, à dix heures, à une assemblée générale où serait examinée la possibilité de donner une durée plus longue à la grève.

DANS LE BATIMENT

Le comité intersyndical des travailleurs du bâtiment parisien a publié aujourd'hui un appel en faveur de la grève générale qui est signé des secrétaires des sous-organisations suivantes : terrassiers, canalisteurs, poêliers, paveurs et asfeu, couvreurs-plombiers, maçons d'art, menuisiers, ornemanistes, tailleurs de pierre et ravaleurs, scieurs de pierre dure, serruriers, monteurs-levageurs, briqueteurs, charpentiers, tuyauistes industriels, tuyauistes en bâtiment.

DANS LES TRANSPORTS

Parmi les organisations adhérentes à la Fédération des transports, une seule a lancé un appel en faveur de la grève générale. C'est le syndicat des cocheurs et chauffeurs.

DANS L'ÉCLAIRAGE

Le referendum organisé par le syndicat national des travailleurs du gaz a été dépouillé. Le comité ne borne à dire que la grève a été repoussée à une énorme majorité ; mais il ne communique pas les chiffres du vote. Quel, croyons-nous, à cause du grand nombre d'abstentions. Sur 7.000 adhérents consultés, il n'y aurait eu guère que 2.000 réponses, dont plus de 2.500 contre la grève.

UN MEETING MOUVEMENTÉ

C'est dans la plus vive surexcitation et au milieu de discussions aiguës pour ou contre la grève générale que s'est ouvert hier soir, au Palais du travail, à Belleville, le meeting organisé par la 11e section du parti socialiste unifié. De nombreux députés étaient annoncés, mais deux seulement avaient répondu à l'appel des organisateurs. Les salles avaient été bien inspirés en s'abstenant, car autrement ils auraient eu leur part des manifestations violentes qui se sont produites presque sans interruption contre les parlementaires.

M. Vaillant a pu toutefois parler dans un calme relatif. Ce fut pour célébrer longuement « le plus grand fait de l'histoire du monde, l'Etat se trouvant pour le premier fois aux prises avec l'armée formidable de ses agents ». L'orateur se réjouit de l'affaiblissement progressif de l'Etat, sans dissimuler cependant les difficultés de la lutte. La défaite des postiers ne l'émeut pas. C'est au des opaques de la longue bataille que le parti socialiste et la C. G. T., fraternellement unis, doivent soutenir contre l'ennemi commun. C'est la nécessité des choses qu'il y ait des tués et des « blessés ! »

M. Vaillant est presque peu applaudi ; mais du fond de la salle part un cri qui sera le signal de l'agitation :

— A bas les quinze mille !

— La parole est au citoyen Crémieux, délégué par la commission administrative du parti socialiste, dit le président, passant outre à l'incident.

Mais il y a un groupe résolu massé à gauche de la salle. Quand M. Crémieux apparaît, on lui crie :

— Parlez-nous de la grève ! Hou ! hou ! les quinze mille !

M. Dejeante, député de Paris, essaye d'obtenir le silence ; il adjure les auditeurs de rester calmes. Il n'obligera qu'une réponse de groupe perturbateur :

— Hou ! hou ! les quinze mille !

La sonnette du président, agitée désespérément, n'a pas plus de succès. Tout la salle est debout, soit sur les banquettes, soit sur les tables. Les interpellations opposées se croisent :

— Debors, les mouchards !

— A la porte, les députés !

— Quinze mille !

On en vient aux mains. Un remous se produit. Il s'agit d'expulser les interrupteurs. Mais ceux-ci sont en force. L'un d'eux, solide gaillard que l'on surprend et saisit, joue en vient des pieds et des poings. Il met bientôt le désarroi parmi ses assaillants et se porte au secours de quelques-uns de ses camarades moins heureux qui sont en petit et qui vont succomber. Tout cela se se passe en sens brusé au sens exclamations où revient comme un leitmotiv le chiffre fatidique de « quinze mille ».

Le bureau recourt vainement à l'intervention d'un postier révoqué, M. Chastenet, et du guerre latine, M. Crémieux se décide, en enfiant la voix, à prononcer quelques mots pour ses auditeurs les plus proches. On comprend qu'il engage le prolétariat à l'union :

— Qui que vous soyez, vous êtes tous des frères qui avez à craindre également les fusils de l'équipe et de Clemenceau.

Il les conjure de s'unir contre le gouvernement bourgeois et « contre la Chambre infâme ».

Dans le fond de la salle on continue les jours de s'injurier, et le tapage redouble sur cette lorsque M. Dejeante veut prononcer son discours.

— Je suis un vieux syndiqué, dit-il.

— Et un « quinze mille » en même temps ! lui réplique le groupe des interrupteurs.

Nouvelle bagarre. M. Dejeante voulant parler quand même, les révolutionnaires entonnent l'Internationale. M. Dejeante prend le parti de faire chorus avec eux, la fin de l'Internationale est accueillie par des applaudissements frénétiques.

Puis le chœur entonne : « C'est la grève ! C'est la grève qu'il nous faut ! »

Une minute d'accalmie se produit. M. Dejeante en profite pour conclure. Alors c'est le tour des orateurs. Et encore une fois on en vient aux mains dans le fond de la salle. Ce spectacle dure au moins une heure. Tour à tour, M. Chastenet, Mme Thomas, un postière révoqué, essayent d'obtenir le silence du parterre, mais pour leurs voeux ! inexécutés.

Un ouvrier du bâtiment apparaît enfin et tentant, du lui silence sour lui :

— C'est pas tout ça ! Au lieu d'entendre des discours, je vous convie à venir demain et surtout demain manifester avec nous dans la rue.

Puis c'est un libertaire qui vient prêcher la pédagogie :

— Nous avons entendu des gens parler de révolution et qu'en sont fait des ronds. Messieurs les députés qui sont table bien servie, ont et le pouvoir vous en parlez à votre aise. Mais vous n'avez rien et nous n'avons rien. Et les ouvrier qui ne discourent, il faut des actes.

— Lesquels ?

— Les actes directs. Que disiez-vous, par exemple, à des camarades, en allant se promener de midi aux environs de Paris, coupaient les fils télégraphiques ? Je ne vous le conseille pas, parce que je suis obligé de vous en parler par sympathie ; mais si cela vous tente, ne vous gênez pas.

Il ne pourrait rien que quelques heures qui travaillent soient passés à la machine à fusée ire.

Il ne pourrait encore que des camarades, en se promenant dans Paris, s'arrêtent pour démolir quelques tuyaux de pierre.

Camarades, il y a trop longtemps que vous êtes pauvis ; l'heure est venue de la révolte intelligente, pratique !

Aussitôt, M. Lavenel, de la Fédération de la Seine, se précipite à la tribune pour protester contre ces révolutionnaires en chambre qui restement bien au chaud dans leur lit pendant que leurs camarades, excités par eux, se feront casser la g... ou tresser la peau.

Après diverses interventions, un ordre du jour, dont on n'entend pas d'ailleurs la lecture, est acclamé de confiance : il préconise le boycott « de l'action syndicale et de l'action socialiste pour transformer la société bourgeoise », et se termine par : « en avant vers la grève générale ! »

En sortant, les manifestants chantent l'Internationale, et causent entre eux : « Hou ! hou ! Clémenceau ! » L'intervention énergique de quelques agents suffit à faire rasser ce concert. Les discussions vont se terminer chez le marchand de vin.

Le sabotage en province

Un acte de sabotage a été commis l'avant dernière nuit sur la ligne Paris-Arras-Dunkerque. Dix-sept fils télégraphiques ont été coupés, dont neuf appartenant à l'Etat et huit à la Compagnie du Nord. Comme plusieurs de ces fils relaient les postes sémaphoriques, les trains stoppèrent, les disques étant à l'arrêt. C'est sans qu'on s'aperçut de l'acte de sabotage qui eût pu avoir des conséquences graves.

Dans la banlieue d'Avignon, quatre fils de communication téléphonique reliant le bureau du Poulet au poste central et à l'hôtel de ville d'Avignon ont été coupés à l'aide d'une cisaille.

On a constaté, sur la ligne du Poulet à Avignon, à environ trois cents mètres de cette première gare, que les fils électriques qui donnent la transmission au disque lumineux à la voie avaient été reliés entre eux par une mince attache de cuivre, qui eût empêché alors le disque d'agir.

Le procureur général d'Amiens a fait savoir que près de Château-Thierry, deux individus inconnus ont essayé à coups de pierres deux militaires préposés à la surveillance de la voie ferrée.

Un poteau télégraphique a été trouvé coupé à la borne kilométrique 65.560, sur la ligne de Creil à Beauvais.

A la Ligue des Droits de l'Homme

On nous communique la note suivante :

A l'unanimité moins une voix, le Comité de la section de Boulogne-Sur-Seine de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, blâme énergiquement le Comité central, qui dans la grève du P. T. T. n'avait pas à s'ingérer dans un conflit où les principes de la Déclaration des droits de l'Homme n'étaient aucunement en jeu, et regrette la démission de M. Gabriel Tarrieu à qui il adresse ses vives sympathies, espérant que sa décision n'est pas définitive.

L'AFFAIRE DE CORRUPTION

A l'instruction

Paris, 20 mai.

Quelques témoins ont été entendus hier par le juge d'instruction. Le premier a été M. Gentil, député des Deux-Sèvres, qui a simplement confirmé les déclarations faites la veille par M. d'Avaulles. Nous avons déjà dit que c'était M. Gentil qui avait prévenu M. Tissier directeur des affaires criminelles et des grâces, de l'abus que faisaient de son nom le capitaine Marix et son entourage.

Le juge avait été informé que le directeur du casino de Boulogne-sur-Mer avait reçu des propositions de l'agence Marix-Serres par l'intermédiaire de Reinart.

D'après une lettre envoyée de Boulogne au parquet on avait offert au directeur du casino M. de Saint-André, d'obtenir pour lui l'autorisation d'installer dans son établissement le jeu des petits chevaux. Pour cette faveur, Reinart ne réclamait qu'une somme relativement minime : 1000 francs. M. de Saint-André, interrogé hier par le juge d'instruction, a été avoir jamais reçu semblable proposition; il ne connaît pas Reinart.

Le juge a entendu ensuite une dame D... M. de Luze avait dit au magistrat que cette dame avait reçu des propositions de Serres pour obtenir un son lieu en tenant de son mari, pour sauvir pour escroquerie; puis quand ce dernier fut condamné, pour obtenir sa grâce. Mme D... a répondu qu'elle n'avait jamais reçu de propositions de cette nature, que du reste son mari avait quitté la France et que par conséquent il n'était de la faire sortir de prison est été sans objet.

M. André va s'occuper maintenant de dépouiller la correspondance saisie au domicile du capitaine Marix et à son bureau de l'hôtel du Cherche-Midi. Cette correspondance, mise sous scellés, comprend quatre grilles lettres.

M. Bloch, chef de la Sûreté, a opéré hier une perquisition rue de l'Amiral Roussin, au domicile de M. Maurice Durand, secrétaire du capitaine Marix. Cette perquisition n'a donné aucun résultat.

Le capitaine Marix et la Franc-Maçonnerie

L'agence Havas a communiqué la note suivante :

Plusieurs journaux ont affirmé que le capitaine Marix est grand dignitaire du Grand-Orient de France. C'est inexact. Le capitaine Marix n'est et n'a jamais été dignitaire du Grand-Orient de France qu'à a quitté en 1906 et dans simple franc-maçonnerie.

Cette note confirme ce que nous avons dit lundi dernier sur la situation du capitaine Marix dans la franc maçonnerie : affilié au Grand-Orient, il n'était dignitaire que dans le rite écossais.

UN NOUVEAU TÉMOIN

Parmi les témoins convoqués par M. Accré, figure M. Pierre Chapelle, qui fut, 21, boulevard de Strasbourg, une maison d'éditions.

Voici comment M. Pierre Chapelle a été mêlé à cette affaire. Dans un café du boulevard de Strasbourg il avait fait le connaissance de Serres, celui-ci lui demanda une revue de fin d'année pour l'inauguration du casino d'Amiens, où avaient été installés les petits chevaux dans les conditions que nous avons indiquées.

M. Pierre Chapelle se rendit à Amiens, voyant qu'il était fourvoyé, il s'apprêtait à repartir, lorsqu'apparut le capitaine Marix. Ce officier se montra si aimable, si sédulant, que M. Pierre Chapelle consentit à rester. Le soir on le conduisit à la table de baccara, où il fut précisément « décavé ».

Un peu plus tard ayant appris que Serres se vantait de l'avoir roulé M. Pierre Chapelle lui administra en plein café une magistrale volée.

LE PROGRÈS DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toute demande de renseignements concernant les accidents du travail.

LA RÉGION

A DOUAI

Une épidémie au 33e de ligne

L'épidémie d'oreillons que nous avons signalée, hier, est encore en période de croissance. Cinq nouveaux cas ont été déclarés au 1er bataillon du 33e de ligne, et les malades atteints qui ont été envoyés à l'hôpital militaire, où il y a actuellement vingt-deux malades en traitement.

A LAMBRES

Accident mortel

On se souvient de l'accident causé, il y a six semaines environ, au chemin de fer de Bruyelle, par un attelage de M. Caquart, cultivateur à Lambres, et dont fut victime une fillette de vingt-trois mois, la jeune Hérouguet, qui eut la tête écrasée.

A la suite de l'enquête ouverte par le parquet de Douai, l'affaire fut déférée à M. Drivet, juge d'instruction, qui a longuement interrogé le charretier Slassin, qui conduisait le chariot, et le journalier Dublin, qui se trouvait sur le véhicule.

Nous croyons savoir que, seul, Slassin sera poursuivi pour homicide par imprudence.

A COUDEKERQUE-BRANCHE

Brûlée vive

Un terrible accident s'est produit à Coudekerque-Branche, au premier étage d'une maison située à l'angle des rues Pasteur et des Forts.

A cette adresse habitent les époux Ostellier.

Ce ménage semble un réchaud à pétrole dans la cuisine, la femme commet l'imprudence de remplir le réchaud alors que celui-ci brûlait.

Pendant qu'elle opérait, une violente détonation retentit, le réchaud vola en éclats et passa à travers les vitres.

En même temps, Mme Ostellier fut entourée de flammes et grièvement brûlée aux mains, au visage et au côté droit. L'état de la victime est grave.

A AUBRY

Suicide dramatique

Fivet Alfred, âgé de 48 ans, sujet belge, ancien électricien de la ville de Paris, souffrant de neurasthénie, avait préparé une corde pour se pendre. Il passa la tête dans le nœud coulant, puis, dans cette position, se tira un coup de fusil dans la tempe droite. Fivet était marié sans enfant.

A LENS

La mine meurtrière

Un ouvrier mineur de la fosse numéro 12 des mines de Lens, nommé Vanterre, a été victime d'un accident mortel.

Il était occupé à déboiser son chantier, quand un éboulement se produisit, renversant le malheureux.

Ses camarades le dégagèrent aussitôt, mais la mort avait déjà fait son œuvre.

A COURRIÈRES

Grave accident aux mines

Un mineur, Albert Pruvot, 40 ans, occupé à la fosse n° 23 des mines de Courrières à Noeux-les-Mines, a pour mission de renverser les matériaux qui sont cassés, installés à l'extérieur des bâtiments, monte à l'étage de l'accrochage. Mercredi matin, pourvoir s'engager la tête pour voir si le cage montait, fut, à ce moment, celle-ci arriva à un hauteur et lui prit la tête comme entre les étaux d'un formidable étau. Denis est la mâchoire broyée. En outre, il a les os de la face fracturés. Il a été transporté dans un état grave à son domicile, cité de la fosse n° 3, numéro 319.

LILLE

Un Lillois égaré à Dunkerque

Un garçon, Henri Prévost, élève de l'école Walker, de Lille, a été trouvé abandonné à la gare de Dunkerque. Il avait sur lui une pièce de toile, longue de cinq mètres, dont il n'a pu indiquer la provenance.

Malfaiteurs mis en fuite

L'avant-dernière nuit, Mme Van den Jener, marchande de crème glacée, rue Magenta, 38 bis, dormait profondément dans sa chambre, située au premier étage, quand elle entendit ouvrir les bris de vitre au rez-de-chaussée. Elle se précipita vers un fenêtre et aperçut trois individus prendre la fuite. Ils avaient brisé plusieurs marchandises, mais par bonheur, ils n'avaient rien enlevé.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

CHEZ LES POSTIERS

LE SERVICE DES AMBULANTS

Une circulaire de M. Simyan

Paris, 20 mai.

M. Simyan a donné l'ordre à tous les directeurs départementaux et à tous les directeurs des bureaux ambulants de faire reprendre le service dès ce soir. Il a envoyé à cet effet la circulaire suivante :

« Veuillez rétablir le service normal de l'expédition des correspondances dès la réception du présent télégramme et prendre toutes les dispositions utiles pour éviter toute confusion pendant la période de transition ».

TERRIBLE ACCIDENT

Huit personnes jetées hors d'un wagonnet de montagnes russes

Paris, 20 mai.

Vers 5 heures, un accident s'est produit à la fête foraine des Invalides. Un wagonnet des montagnes russes dérailla. Huit personnes furent projetées au dehors et grièvement blessées. Elles requirent des soins à l'ambulance.

Un faux « rescapé » de Messine

Rome, 20 mai.

Un jeune enfant, disant se nommer Luigi Costa, arrêté par des agents dans une rue de Paris, et interné dans la prison de la Petite-Roquette, raconta que toute sa famille avait disparu dans le cataclysme de Messine, et qu'après mainte aventures, il avait réussi à gagner Paris en se cachant dans des bateaux et dans des trains.

Il était donné comme étant né à Séville, d'où son père était parti, pour aller vivre en Italie, en 1898. M. Schiaa ayant voulu le vérifier en dire à Séville même, reçut de la municipalité de cette ville l'assurance que nulle trace n'existait sur les registres de l'état civil de la naissance d'un enfant de nom de Costa.

On recommença alors l'interrogatoire de l'enfant. Le directeur du Banco di Roma, qui sur sa propre demande avait été nommé tuteur du jeune étranger, entreprit de lui arracher la vérité. Après maintes hésitations, il avoua qu'il avait été trompé par un individu qui lui avait promis qu'il ne serait pas abandonné, le petit aventurier raconta en pleurant ce qui suit :

Il ne se nomme pas Costa, mais Luigi Romanino. Son père est colonel de l'armée italienne et habite près de Turin.

Il prit la fuite, prétend Luigi Romanino, parce que son père lui faisait subir de mauvais traitements. S'il a menti, c'est qu'il redoutait en donnant son nom d'être ramené à son père.

Celui-ci aurait déclaré qu'il croyait son enfant mort victime d'un accident.

Le jeune simulateur avait été extrait de la prison de la Petite Roquette et, par les soins de son tuteur, le directeur du Banco di Roma, était entré, depuis quelques jours, au collège Chaptal. Il est actuellement assez gravement malade ; on le soigne à l'infirmerie du collège.

NOUVELLES DE LA NUIT

PARIS

— Le Président de la République, accompagné par M. Raimondou, secrétaire général de la présidence, s'est rendu jeudi matin, après qu'il l'avait promis à l'exposition canine, où il a été reçu par M. Ruau, ministre de l'Agriculture, et par les organisateurs. M. Fallières a longuement visité l'exposition et ne s'est retiré qu'à midi.

FRANCE

— Ces jours derniers, le docteur Renaud, de Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle), était appelé à Jeaunay pour percer un abcès. Le docteur était à ce moment assisté d'une doucheuse à la main. Malgré le danger d'infection, il pratiqua l'opération nécessaire et contracta les germes d'une maladie qui ne devait pas pardonner. Les amputations successives auxquelles il dut se soumettre ne firent que reculer le dénouement fatal et il succombe après une douloureuse agonie. L'héroïque médecin, qui n'était âgé que de 42 ans, laisse une femme et trois jeunes enfants.

ÉTRANGER

— Le tribunal correctionnel de Tournai vient de condamner à un an de prison et à 16 fr d'amende, avec arrestation immédiate, un habitant d'Estampuis, pour avoir traitreusement livré à la gendarmerie française un déserteur français, qui purge actuellement une peine de trois ans de travaux publics, à Douera (Algérie). Le ministère public avait requis une sévère application de la loi, en insistant sur la lâcheté de l'acte commis.

— A la suite des violents incidents entre étudiants flamands et wallons qui troublèrent les fêtes jubilaires de l'université catholique de Louvain, le conseil rectoral de cette université a prononcé la dissolution des associations d'étudiants wallonnes et flamandes. On espère par cette mesure mettre un terme aux querelles de races qui divisent si profondément les étudiants catholiques et qui prennent chaque jour plus d'âpreté.

— Un nouveau champ de courses créé par la Société des courses de Berlin, sous le patronage de l'Union-Club et de la Société des Steeple-chases, a été inauguré au Grunewald. Le nouvel hippodrome, un des plus luxueusement installés de ceux qui existent actuellement, a réuni tous les personnages mondains et tout le monde sportif.

— Mme Pawlowa, la première ballerine du ballet impérial russe, a eu avant-hier une grave syncope. En rentrant du théâtre elle avait oublié dans une voiture de place une sacoche renfermant des bijoux représentant une valeur de plus de 100.000 fr. Elle ne s'aperçut de cet oubli que quelque temps après que le fiacre l'eut déposée à son hôtel. Hier matin, elle a un agréable surprise d'apprendre que l'honnête cocher avait été porter le précieux petit sac à la préfecture de police.

— Un congrès antituberculeux vient de se tenir à Athènes. 400 membres y prenaient part. La séance solennelle d'inauguration a eu lieu dans la salle de l'Académie, sous la présidence du prince royal.

INDUSTRIE - COMMERCE

BESTIAUX

Paris (la Villette), 20 mai.

Vente calme sur le gros bétail, cotments sur les veaux, active sur les moutons, calme sur les porcs.

	Amenés	Vendus	Kilos	Prix	Prix antérieurs
Bœufs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Poids de viande nette kilo : 0.75 à 0.90.

Arrivages étrangers : 944 moutons algériens.

Poissons figurant dans les arrivages : 119 bœufs, 67 vaches, 84 taureaux, 94 moutons.

Réserves vivantes aux abattoirs le 20 mai : 360 gros bétail, 275 veaux, 3.035 moutons.

Entrées directes depuis le dernier marché : 425 gros bétail, 1.365 veaux, 9.845 moutons, [illegible] porcs.